



OUI À LA PRIME DE FIN D'ANNÉE 2017 NON AUX DISCRIMINATIONS

Aujourd'hui se tenait la suite du comité technique ministériel (CTM) du 4 décembre.

Les organisations syndicales ont voulu aborder en début de séance le sujet de ce qui est nommé par le secrétariat général « prime de fin d'année », afin d'en souligner toutes les discriminations et incohérences.

Le secrétaire général n'a pas été en capacité d'expliquer la cohérence du mécanisme appliqué, il n'était pas non plus question de négocier ni de corriger ces disparités et les injustices.

Nous avons exigé collectivement la présence d'un membre du cabinet pour connaître le réel positionnement de la ministre.

Le cabinet a refusé le dialogue en refusant de venir en séance... Pourtant le 4 décembre Françoise Nyssen déclarait « *Notre méthode est celle du dialogue, de la concertation, de la confiance [...] les meilleures solutions sont concertées avec ceux qui auront à les conduire et à les appliquer* ».

Que vaut donc la parole de la ministre ??

Car derrière les belles paroles, la réalité est toute autre :

- aucune concertation et aucune négociation avec les OS ;
- aucune information diffusée à l'ensemble des personnels sur Sémaphore ;
- l'encadrement n'a aucune information à donner aux agents ;
- différence de traitement entre les titulaires et contractuels ;
- différence de traitement entre agents des établissements publics et ceux gérés directement par le ministère ;
- différences entre les catégories ou entre les corps.

Cette situation est inacceptable, c'est pourquoi nous avons quitté le CTM et nous demandons à être reçus sans délai* par le cabinet.

Si Françoise Nyssen assume de telles discriminations, qu'elle le confirme lorsqu'elle présentera ses bons vœux aux personnels.

**après la dinde*

Paris, le 20 décembre 2017 à 12h30